



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 9 / 0 3 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 4 / 0 4 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : F. 974. 12. P. 00438

1 Intitulé du projet

Construction de serres vanilles photovoltaïques sur la commune de Sainte Rose à destination de la production de vanille et de production d'électricité.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AKUO INDIAN OCEAN

Raison sociale

N° SIRET

7 8 8 4 9 2 4 9 4 0 0 0 2 6

Type de société (SA, SCI...)

Société par Actions Simplifiée

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DUCRET

Prénom(s)

XAVIER

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|---|--|
| -Catégorie 30 : Installations photovoltaïques de production d'électricité | Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une ferme vanille composée des blocs de serres destinées à la production de vanille et de production d'électricité . La production annuelle est estimée à 3200MWh, soit la consommation annuelle moyenne de 1000 foyers. L'emprise de la ferme vanille cloturée est d'environ 2ha.

Il s'agit d'un projet Agrinerie® permettant de faire cohabiter productions agricole et énergétique sur le même site.

Le projet est développé en partenariat avec la Coopérative Provanille qui portera le volet agricole.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'un projet Agrinerie® permettant de faire cohabiter productions agricole et énergétique sur le même site, dans des conditions favorisant la viabilité et la durabilité de chaque système. Dans le cadre de ce projet innovant , la surface agricole sera préservée et utilisée pour la production de vanilles pour répondre aux enjeux de pérennité de l'exploitation créant ainsi de nouveaux emplois.

Cette alliance entre l'agriculture et le photovoltaïque permet :

1. d'optimiser l'itinéraire technique de la vanille en apportant de nouvelles conditions agronomiques favorables telles que l'apport d'ombrage par les panneaux, qui est essentiel à la culture de la vanille et une meilleure maîtrise des conditions climatiques pour tendre vers un meilleur rendement avec une production d'environ 4tonnes de vanille vertes par an

2. Répondre au besoin de mobiliser de nouvelles surfaces pour répondre à une demande de la vanille en constante augmentation et de diversification du mode de production de la vanille

3. Une centralisation de la production de la vanille pour une meilleure intégration paysagère

4. de répondre aux objectifs prévus dans la loi de Loi de Transition Ecologique qui prévoit un mix électrique à 100% d'ici 2030 ainsi que la PPE qui vise le déploiement de 300MWc d'installations de projets solaire photovoltaïques d'ici 2028.

5. La création d'emplois pendant la phase de travaux et d'exploitation maintenance de la ferme vanille

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les différentes phase du travaux sont:

- Réalisation d'une clotûre
- Réalisation d'une piste périphérique et interne et d'un nivellement adapté pour pour la mise en place des blocs de serres et de culture
- Mise en place des structures , des modules et des cablages
- Raccordement de la centrale au réseau de distribution d'électricité
- Mise en place des équipements et outils nécessaires (torelles , plants de vanilles) à la mise en oeuvre du projet agricole

La durée des travaux est estimée pour la mise en place de la ferme vanille est estimée à 8 mois
Le volet agricole sera mise en place de façon graduée

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation et la maintenance de la centrale photovoltaïque sera assurée par AUSTRAL ENERGY MAINTENANCE, filiale du groupe AKUO Energy qui exploite plus d'une dizaine de centrales sur l'Île de la Réunion pour une puissance cumulée de 40MWc

L'exploitation de la ferme vanille (9 Blocs de serres) sera assurée par les adhérents de PROVANILLE avec 1 adhérent par bloc.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une autorisation d'urbanisme : PERMIS DE CONSTRUIRE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--|-------------|
| 1. Superficie du terrain | 1. 20000 m2 |
| 2. Superficie totale des blocs de serres | 2. 9525 m2 |
| 3. Productible prévisionnelle de la centrale solaire | 3. 3200MWh |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : CHEMIN LA CAISSE

Lieu-dit :

Localité : SAINT ROSE

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone d'étude (périmètre immédiat) n'est pas concernée par ce zonage. La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 1000 m au Sud. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 N°040030001, intitulée « Périphérie du Piton de la Fournaise » (https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/040030001). |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe sur la commune de Sainte Rose |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La parcelle se situe dans l'aire d'adhésion du Parc National de La Réunion à plus de 2.1 km du Cœur du Parc National de la Réunion |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence de monuments historiques et en dehors de tout périmètre de protection des monuments et du Bien classée au patrimoine de l'UNESCO |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Sainte Rose est dotée d'un Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé le 25 janvier 2011 et modifiée le 7 mars 2019. L'emprise du projet n'est pas concernée par le risque |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'est concerné par aucune ICPE. Les Bases de données BASOL et BASIAS ne renseigne aucune pollution des soles ni aucune activité industrielle dans le secteur. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est hors périmètre des sites classés de la Réunion. Le projet est situé à plus de km du Coeur du Parc National de la Réunion |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun prélèvement ne sera nécessaire pour l'exploitant de la centrale solaire. La pluviométrie dans le secteur de l'EST de l'Ile suffit au nettoyage naturel des panneaux. L'espace entre les blocs de serres ne sera pas bétonné ce qui laissera une certaine perméabilité au sol et l'infiltration de l'eau lors des épisodes pluvieux. |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y aura aucune modification. Les sols des serres ne seront pas bétonnés ce qui laissera une certaine perméabilité au sol et l'infiltration de l'eau lors des épisodes pluvieux. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le nivellement et le terrassement du terrain auront pour objectif de répartir la terre en terrasse afin d'accueillir les blocs de serres. Des opérations de déblais remblais sont prévues pour qu'il n'y ait pas de nécessité d'apport ou d'export de matériaux. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le nivellement et le terrassement du terrain auront pour objectif de répartir la terre en terrasse afin d'accueillir les blocs de serres. Des opérations de déblais remblais sont prévues pour qu'il n'y ait pas de nécessité d'apport ou d'export de matériaux. |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le cadrage écologique réalisé par le bureau d'Etudes EcoDDen n'a pas identifié d'enjeux sur le milieu nature.1.La parcelle de la zone d'étude est principalement composée de champ de canne à sucre et de verger de letchis2.Vis-à-vis de la faune,Lenjeu de conservation du Gecko vert de Bourbon est nul sur le site et très faible pour le Caméléon Panthère qui peut être présent.Cet espace cultivé ne présente pas intérêt particulier pour les insectes - enjeu de conservation nul.Le secteur d'étude est un couloir de circulation non prioritaire pour les oiseaux marins sensibles |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La vocation première du site à savoir l'activité agricole est maintenue. Le changement opéré est la mise en place d'une culture à très forte valeur ajoutée telle que la vanille combinée à la production d'électricité renouvelable. Les structures viennent en complément de l'activité agricole et assure leur pérennité. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'emprise du projet n'est pas concerné par des risques technologiques |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'emprise du projet n'est pas concerné ni par le risque aléa mouvement de terrain , ni l'aléas inondation , ni le PPR |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendre aucun risque sanitaire. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Phase travaux : Il est prévu une augmentation très légère pendant la phase de travaux qui durera entre 6 et 8 mois Phase exploitation: pas d'effets significatifs epu de circulation pour l'activité agricole et la maintenance de la centrale solaire |
| | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Phase travaux: les travaux de terrassement d'une courte durée seront temporairement source de bruit. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Phase exploitation: aucune émergence n'est attendue. Le projet n'est pas concerné par les nuisances sonores. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune odeur |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune nuisance olfactive |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne produira pas de vibration en phase exploitation. Les seules vibrations qui pourraient être envisagées sont celles de la phase construction qui aura un délai relativement court par rapport à la durée de l'exploitation du projet. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne produira pas de vibration en phase exploitation. Les seules vibrations qui pourraient être envisagées sont celles de la phase construction qui aura un délai relativement court par rapport à la durée de l'exploitation du projet. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune émission lumineuse Il ny'aura pas d'éclairage pendant la phase chantier ni pendant la phase exploitation. |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune émission lumineuse Il ny'aura pas d'éclairage pendant la phase chantier ni pendant la phase exploitation. |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Mise en place d'un système d'irrigation sous les blocs de serres limites pour la gestion de l'eau |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun déchets dangereux n'est prévu |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sur les pentes agricoles de Sainte-Rose, le terrain d' assiette du projet, au bord du Chemin la Caisse, est limité au-dessus par un chemin qui conduit à un bâtiment agricole de l'exploitation adjacente. En montant par le Chemin la Caisse, le terrain, dans un léger talweg, n'est perceptible que d'une position proche, d'autant plus que les cultures de cannes en-dessous sont hautes. Plus bas encore, les cultures de bananiers et de palmistes ne permettent pas d'apercevoir le terrain. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La vocation agricole initiale du terrain est maintenue, le nouvel itinéraire culturel avec la mise en place d'une culture à très forte valeur ajoutée est la seule modification. Le rendement agricole sera meilleur du fait de la maîtrise des conditions climatiques. Le projet participe à l'atteinte des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de l'île de la Réunion |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet de ferme vanille en partenariat avec la coopérative PROVANILLE sera la première du genre sur l'île et sur la commune de Sainte Rose. Il n'y a pas en notre connaissance l'existence d'un projet de la sorte dans la zone.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La vocation agricole demeure inchangée
Une valorisation éco-paysagère des limites du projet sera confortée par la conservation la haie de Vacoa présent sur le site
L'absence de câbles aériens permet de réduire le risque de collision avec les oiseaux.
Les impacts en phase travaux sont limités et temporaires et des mesures d'évitement et de réduction sont prévues. Il n'y aura pas d'impacts lors de la phase d'exploitation.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La vocation agricole demeure inchangée
Une valorisation éco-paysagère des limites du projet sera confortée par la conservation la haie de Vacoa présent sur le site
L'absence de câbles aériens permet de réduire le risque de collision avec les oiseaux.
Les impacts en phase travaux sont limités et temporaires et des mesures d'évitement et de réduction sont prévues. Il n'y aura pas d'impacts lors de la phase d'exploitation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale du projet ne semble pas nécessaire pour les raisons suivantes

1. Il s'agit d'un projet d'agrinerie qui permet de garder la vocation agricole du site et la production d'énergie à partir de source renouvelable
2. Le projet se situe en dehors de toute zone classée ou protégée
3. Le projet intègre et prend en compte les différents risques et aléas
4. L'analyse du milieu naturel a démontré l'absence d'enjeux significatifs sur la faune et la flore
5. Le volet énergétique du projet permettra de réduire l'émission de gaz à effet de serre en produisant de l'électricité propre
6. La mise en place de mesures d'évitement-réductions permettra de réduire les effets .

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R. 122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Note de présentation du projet d'Agrivoltisme | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Notice paysagère | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Cadrage des enjeux écologiques | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

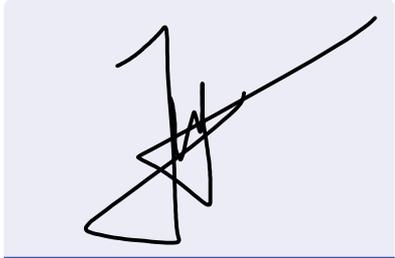
Nom KOULIBALY

Prénom DAOUDA

Qualité du signataire RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT

À SAINT-PIERRE

Fait le 2 / 7 / 03 / 20 / 23



Signature du (des) demandeur(s)